



Dispenseur Formation
n° 91 34 07452 34

Garantir le droit à la rémunération des Agents immobiliers

Formation Module 21

Contact :

Tél : 04.99.43.00.60

Email :
formation.cdvolutif@gmail.com

Site internet :
www.cdformation.com

Public:

Agents immobiliers
Directeurs de succursales
et plus généralement leurs
collaborateurs

Durée de formation

1 jour (7 heures)

Lieux

Centre d'Agde

3 impasse de Cordoue
34300 Agde

Ou

Centre de Béziers

Parc Club la Devèze
166 rue Maurice Béjart
34500 Béziers

Date

À Définir

Objectif de la Formation :

- ◇ Maîtriser la réglementation encadrant le droit à la rémunération de l'agent immobilier et de ses collaborateurs
- ◇ Connaître les dernières applications jurisprudentielles en la matière
- ◇ Sécuriser son droit à rémunération dans chaque situation

Programme :

◇ Garantir le droit à rémunération au stade du mandat

Conclure un mandat valable : les clauses et les mentions imposées par la Loi Hoguet, les clauses utiles, les obligations ajoutées par le juge.

Les particularités du mandat conclus hors établissement.

Conseils de rédaction.

Connaître les sanctions en cas de non-respect de ces obligations : la nullité prévue par la loi Hoguet, les changements apportées par la réforme du droit des obligations et par la jurisprudence qui en découle.

◇ Garantir le droit à rémunération au stade de l'opération

Prouver l'entremise de l'agent immobilier : la preuve de la présentation du client, les limites du bon de visite, l'information du mandant, la participation aux négociations.

Au regard de la jurisprudence actuelle, est-ce que l'agent immobilier est privé de tout droit à rémunération en cas de mauvaise foi des clients ?

Constater l'engagement des parties dans un écrit : la notion d'écrit et d'engagement définitif, le droit à rémunération en cas de préemption, de résiliation judiciaire ou amiable et en cas de refus de signer l'acte définitif.

Existe-t-il un moyen de garantir le versement des honoraires ?

Méthode Pédagogique :

- ◇ Alternance entre les aspects théoriques et aspects pratiques
- ◇ Formateur expérimenté, spécialisé en droit immobilier qui intervient par une logique participative et active des stagiaires
- ◇ Formation à jour de toute réforme législative (Loi ALUR, Hamon, réforme du droit des obligations) et des décisions de justice.

Cette formation est éligible dans le cadre de la loi ALUR